



## VAE CQP TSS

La VAE permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) sans avoir à suivre un cursus de formation complet, en faisant valider son expérience.

C'est un dispositif ouvert à tous : bénévole, salarié en CDI ou en CDD, intérimaires, saisonniers, demandeurs d'emploi.

Une seule condition pour entrer dans une démarche de VAE : le candidat doit justifier d'une expérience bénévole ou salariée de 1 an minimum dans une entreprise de la branche, en continu ou en discontinu, à temps partiel ou à temps plein, en rapport avec le contenu du CQP envisagé.

La VAE peut être mise en œuvre :

- Soit à l'initiative individuelle du candidat
- Soit à l'initiative de l'entreprise, sous réserve de l'accord du salarié

Plus d'informations sur le diplôme ici : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/23712/>

Plus d'informations sur la VAE ici : Le portail de la validation des acquis de l'expérience (<http://www.vae.gouv.fr/>)

**LES ETAPES DE LA DEMARCHE** Un accompagnement est proposé pour l'ensemble des étapes.

1/ **DIAGNOSTIC** : Un diagnostic de faisabilité permet de valider les prérequis, la motivation du candidat et son organisation quant à la démarche VAE.

2/ **DOCUMENT à remplir** : Le candidat recense les attestations permettant de justifier le volume horaire des expériences dans le domaine, il s'agit d'un dossier déclaratif permettant au certificateur de valider la poursuite de la démarche.

3/ **REPONSE** de la FFBB



117 rue du Château des Rentiers  
BP 40188 - 75623 PARIS CEDEX 13  
01 53 94 27 70  
Courriel : [ligue19@basketidf.com](mailto:ligue19@basketidf.com)  
Siret n°784 354 185 00026  
Code NAF : 9319Z

[www.basketidf.com](http://www.basketidf.com)